



Cette nouvelle loi devrait rassurer la grande plaisance et la région Paca



Le Festival de la plaisance à Cannes. Photo archives P. L

C'est une belle victoire qui va faire respirer la filière du yachting et ses 120.000 emplois en Paca. La Fédération des Industries Nautiques a obtenu une décision de principe de la part du Premier ministre Edouard Philippe d'écarter l'application du décret social qui secouait la grande plaisance, domaine dans lequel s'illustre particulièrement la Paca, depuis le 1er juillet.

Le Riviera Yachting Network présidé par Laurent Falaize appelait cette décision de tous ses vœux depuis le début de l'été, avec des courriers communs des politiques de la région, de Toulon et de Nice.

La Fédération des Industries Nautiques avait de son côté intensifié ses contacts avec le gouvernement ces derniers jours.

Les discussions ont connu une avancée décisive ce lundi.

Les marins pourront choisir leur régime social

L'application du décret du 1er juillet suspendue, un nouveau texte de loi sera mis à l'étude dans les prochaines semaines.

Il devrait cette fois offrir la possibilité pour les marins de choisir leur régime social en fonction de leurs propres besoins et de ceux de l'armement sur lequel ils embarquent.

Le décret sorti le 1er juillet assujettissait les équipages des yachts aux cotisations sociales françaises dès lors que la bateau passait plus de trois mois en France.

www.varmatin.com
Pays : France
Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

L'annonce de cette mesure avait déclenché une réaction épidermique des propriétaires de bateaux de grande plaisance (des bateaux de plus de 24 mètres, jusqu'à 60 mètres) qui annonçaient leur fuite hors de France.

L'avancée obtenue lundi par la FIN auprès du gouvernement devrait être de nature à les rassurer.

Le signal tombe en tout cas à pic, le Yachting Festival de Cannes débutant ce mardi et le salon de Monaco se tenant à la fin du mois de septembre, ces deux salons étant des lieux où se finalisent les contrats avec les chantiers navals pour l'entretien et les réparations des yachts pour l'année à venir.

"Il était crucial d'obtenir une décision favorable maintenant, se réjouit le président de la FIN Yves Lyon-Caen, par ailleurs président du Groupe Beneteau. Elle montre que nous avons été entendus par le gouvernement et devrait permettre de stabiliser la situation juste au moment où les plans de charges des activités se décident pour les mois à venir."